

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION PARTIELLE DES FONCTIONS D'OFFICIER
D'ÉTAT CIVIL ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL
Madame Marie-Eva GUILLAUME

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu la nécessité d'organiser le fonctionnement de l'administration de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1er :

Mme Marie-Eva GUILLAUME, née COMMANDEUR le 27 octobre 1983 à Romans-sur-Isère (Drôme), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer partie des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement,
- la délivrance de toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire,
- dont l'ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République,
- notifié à l'intéressée

Caluire et Cuire, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,

Philippe COCHET

